



DREPT PENAL ȘI PROCESUAL PENAL



CZU: 343.2(477)

[https://doi.org/10.52277/1857-2405.2025.3\(74\).07](https://doi.org/10.52277/1857-2405.2025.3(74).07)

MODERNISATION DU CODE PÉNAL DE L'UKRAINE EN TEMPS DE GUERRE: ORIENTATIONS ACTUELLES



Zoya ZAGINEY-ZABOLOTENKO,
chef du département de l'Institut
d'État et de droit V.M. Koretskiy de
l'Académie nationale des sciences
de l'Ukraine, docteur en droit,
professeur

<https://orcid.org/0000-0002-8679-124X>

RÉSUMÉ

Cet article traite la modernisation de la législation pénale ukrainienne dans le contexte de la guerre russe-ukrainienne, qui a débuté en février 2014 et s'est poursuivie par une invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022. La modernisation militaire de la législation pénale ukrainienne a été réalisée sous toutes les formes possibles, à savoir: la criminalisation d'actes dangereux pour la société, la révision des articles du Code pénal ukrainien (CPU), la différenciation de la responsabilité pénale pour certaines infractions pénales, l'établissement des bases de la responsabilité pénale collective, l'inclusion d'une circonstance excluant l'illégalité pénale d'un acte, l'ajout d'un nouveau type de peine supplémentaire au système des sanctions, l'établissement des particularités de l'imposition de peines pour la commission d'une série d'infractions pénales, ainsi que l'application d'autres moyens de nature pénale, l'établissement de restrictions à l'application, pour certaines infractions pénales, des dispositions prévoyant l'imposition d'une peine plus légère que celle prévue par la loi, l'ajout et la modification d'articles de la partie générale du CP de l'Ukraine par de nouveaux types d'exemption de peine, l'établissement d'un type spécial d'exemption de responsabilité pénale pour les infractions pénales militaires, l'apport de modifications aux dispositions finales et transitoires du Code pénal de l'Ukraine, la modification seulement des sanctions prévues par les articles de la Partie spéciale du Code pénal de l'Ukraine. Cette modernisation de la législation pénale ukrainienne a été conditionnée par les défis liés à la guerre et par la nécessité d'assurer la protection pénale des relations sociales les plus vulnérables dans l'État ukrainien.

Mots clés: modernisation de la législation pénale ukrainienne, criminalisation, différenciation de la responsabilité pénale, nouvelle rédaction des articles, imposition

MODERNIZAREA CODULUI PENAL AL UCRAINEI ÎN TIMP DE RĂZBOI: DIRECȚII ACTUALE

SUMAR

Acest articol pune în discuție modernizarea legislației penale ucrainene în contextul războiului russo-ucrainean, care a început în februarie 2014 și a continuat cu o invazie la scară largă a Ucrainei de către Rusia la 24 februarie 2022.

Modernizarea militară a legislației penale a Ucrainei a fost realizată în toate formele posibile, și anume: incriminarea actelor periculoase pentru societate, revizuirea articolelor din Codul penal al Ucrainei (CPU), diferențierea răspunderii penale pentru anumite infracțiuni, stabilirea bazelor răspunderii penale colective, includerea unei circumstanțe care exclude ilegalitatea penală a unui act, adăugarea unui nou tip de pedeapsă complementară în sistemul de sancțiuni, stabilirea particularităților aplicării pedepselor pentru săvârșirea unui număr de infracțiuni, precum și aplicarea altor mijloace de natură penală, stabilirea de restricții privind aplicarea, pentru anumite infracțiuni, a dispozițiilor care prevăd o pedeapsă mai ușoară decât cea prevăzută de lege, adăugarea și modificarea unor articole din Partea generală a Codului penal al Ucrainei cu noi tipuri de exonerare de pedeapsă, stabilirea unui tip special de exonerare de răspundere penală pentru infracțiuni militare, modificarea dispozițiilor finale și tranzitorii ale Codului penal al Ucrainei, modificarea doar a pedepselor prevăzute de articolele din Partea specială a Codului penal al Ucrainei. Această modernizare a legislației penale ucrainene a fost condiționată de provocările asociate războiului și de necesitatea de a asigura protecția penală a celor mai vulnerabile relații sociale din statul ucrainean.

Cuvinte-cheie: modernizarea legislației penale ucrainene, incriminarea, diferențierea răspunderii penale, reformularea articolelor, aplicarea pedepsei, colaborarea, asistența acordată unui stat agresor, exonerarea de răspundere penală.

d'une peine, collaboration/l'aide accordé à un État agresseur, exemption de responsabilité pénale.



Le plus grand défi pour l'Ukraine souveraine et pour tout le peuple ukrainien a été sans aucune doute la guerre, qui a en fait commencé en 2014. Vu cela, la législation pénale de notre État a commencé à être activement modernisée pour répondre aux exigences du temps de guerre. L'année 2014, particulièrement mouvementée, a été la plus active en matière de modification du Code pénal de l'Ukraine (ci-après dénommé «CPU»), car en de-cours de cette année 26 lois modificatives ont été adoptées.

En 2015, le nombre de ces lois était un peu moins élevé, mais restait l'un des plus importants depuis l'entrée en vigueur du CPU. Cette année-là, 19 lois modificatives ont été adoptées. Les modifications correspondantes concernaient principalement les articles qui pouvaient, d'une manière ou d'autre, être appliqués dans le cadre de l'opération antiterroriste menée dans certaines zones des régions de Lougansk et de Donetsk.

Ainsi, on a établi la responsabilité pénale non seulement pour le refus d'accomplir le service militaire obligatoire, mais aussi pour le refus d'accomplir le service militaire après avoir été appelé sous les drapeaux en tant qu'officier (art. 335) ; les conditions d'application de la sanction sous forme de détention dans un bataillon disciplinaire de militaires ont été précisées (art. 62), cette peine est prévue à titre alternatif dans la sanction prévue à la partie 1 de l'article 407 du Code pénal ukrainien; on a été criminalisé l'insoumission au service de protection civile en période spéciale ou en cas de mobilisation ciblée (article 336-1) ; la responsabilité pénale pour certains crimes militaires a été renforcée et les articles 402 à 405, 407-411, 413, 418-421, 425, 426, 428, 435 du Code pénal ukrainien ont été rétablis dans leur nouvelle version; il y a eu une "réanimation" de l'abus de pouvoir ou de fonctions par un militaire (article 426¹ du CPU) [9, p. 216].

En 2016, la modernisation militaire de la législation pénale ukrainienne a été "suspendue", puis reprise en 2017, année où les articles 401 (notion de crime militaire), 425 (négligence dans l'exercice du service militaire) et 426 (inaction des autorités militaires) ont été rédigés. Au cours des années suivantes, jusqu'en 2022, les modifications apportées au Code pénal de l'Ukraine ont été peu fréquentes. Ainsi, en 2018, l'article 146¹ (disparition forcée) a été incorporé à ce Code. Au cours des années suivantes, le législateur s'est principalement attaqué aux problèmes courants de la réglementation pénale, propres à une période de paix. Il s'agit notamment du maintien de l'ordre dans les relations sociales dans le domaine de la prévention de l'émergence et de la circulation du coronavirus (COVID-19).

Dans le même temps, la demande pour certaines nouveautés introduites pendant la guerre après le 24 février 2022 existait bien avant ces événements. Par exemple, après l'occupation temporaire par la Fédération de Russie de la République autonome de Crimée et de certaines zones des régions de Donetsk et Lougansk en 2014, une proposition visant à criminaliser le collaborationnisme a été formulée dans la théorie du droit pénal [7; 8]. Malgré les propositions de criminaliser le collaborationnisme en Ukraine, le législateur ne l'a pas fait à temps, donc la création d'une responsabilité pénale pour ces activités est tardif, mais indispensable dans les conditions actuelles [10, p. 99].

L'attaque à grande échelle de la Fédération de Russie contre l'Ukraine le 24 février 2022 et les événements suivis dans le contexte de la guerre ont eu un impact sensible sur le développement juridique du pays. Il est devenu nécessaire d'améliorer de manière urgente la législation actuelle de l'Ukraine en y apportant des modifications et des ajouts, ainsi qu'en adoptant un nouveau cadre juridique lié à la nécessité d'organiser le mécanisme de l'État et l'ordre juridique dans de nouvelles circonstances sociopolitiques [5, p. 28]. Cela vaut également pour le droit pénal ukrainien qui, après le 24 février 2022, a été «réorienté vers les besoins en temps de guerre, afin de garantir les priorités dans la lutte contre l'agression armée de la Fédération de Russie» [2, p. 41].

À partir de 2022, la modernisation du Code pénal de l'Ukraine a été réalisée de la manière suivante.

Criminalisation des actes socialement dangereux: collaboration (art. 111¹ du CPU), atteinte à l'honneur et à la dignité d'un militaire, menace à l'égard d'un militaire (art. 435¹ du CPU), justification, reconnaissance comme licite, la négation de l'agression armée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, glorification de ses participants (art. 436² du Code pénal ukrainien), utilisation illégale à des fins lucratives de l'aide humanitaire, des dons caritatifs ou de l'aide gratuite (art. 201² du CPU), diffusion non autorisée d'informations sur l'acheminement, le transfert d'armes, d'équipements militaires et de munitions en Ukraine, les mouvements, les déplacements ou le déploiement des Forces armées ukrainiennes ou d'autres formations militaires créées conformément aux lois ukrainiennes, commis dans des conditions d'état de guerre ou d'urgence (art. 114² du CPU), aide à un État agresseur (art. 111² du CPU), évasion du service militaire sous contrat (art. 336² du CPU), crimes contre l'humanité (art. 442¹ du CPU), violation des exigences établies par la loi concernant l'entretien et le fonctionnement des installations de protection civile (art. 270² du CPU).

Nouvelle rédaction des articles du Code pénal. Les articles 111 (trahison), 113 (sabotage), 416 (violation des règles de vol ou de préparation de celles-ci), 417 (violation des règles de navigation) et 442 (génocide) du Code pénal de l'Ukraine ont été entièrement révisés. Dans une version partiellement révisée, le titre et la partie 1 de l'article 161 du Code pénal ont été modifiés et complétés par une note précisant ce qu'on entend par appartenance régionale et incluant cette appartenance parmi les caractéristiques de cette infraction pénale; la partie 1 de l'article 407 (abandon sans autorisation de l'unité militaire ou du lieu de service), 437 (crime d'agression), 438 (crimes de guerre) du Code pénal de l'Ukraine. Par la suite, le dernier des crimes mentionnés ci-dessus a été complété par des actes socialement dangereux tels que le déplacement ou la déportation illégale d'un enfant, le retard injustifié dans le rapatriement d'un enfant, le recrutement ou l'exploitation d'un enfant pour le faire participer à un conflit armé, à des opérations militaires (combattantes).

Differentiation de la responsabilité pénale pour certaines infractions pénales par l'utilisation par le législateur d'une caractéristique qualitative telle que la commission d'actes pertinents dans des conditions de guerre ou d'état d'urgence (articles 185, 186, 187, 189, 191 du CPU).

Établissement des fondements de la responsabilité pénale collective (art. 31¹ du CPU).

Inclusion d'une circonstance excluant l'ilégalité pénale de l'acte, à savoir l'accomplissement du devoir de défense de la patrie, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine (article 43¹ du CPU).

Ajout d'un nouveau type de peine supplémentaire au système pénal – la privation de la distinction honorifique ukrainienne (art. 54¹ du CPU).

Établissement des particularités de l'imposition des peines pour la commission d'une série d'infractions pénales, ainsi que l'application d'autres mesures de droit pénal: réglementation des délais de la peine sous forme de privation du droit d'occuper certaines fonctions ou d'exercer certaines activités pour avoir commis des infractions pénales contre les fondements de la sécurité nationale de l'Ukraine; réglementation des particularités d'imposition d'une peine d'emprisonnement à perpétuité pour avoir préparé un crime ou tenté de commettre certains crimes contre les fondements de la sécurité nationale de l'Ukraine et certaines infractions pénales contre la paix, sécurité de l'humanité et le droit international; prévision de la possibilité d'appliquer des mesures pénales aux personnes morales qui, par l'in-

termédiaire d'une personne autorisée, en leur nom propre et dans leur propre intérêt, ont commis des activités de collaboration, certains crimes contre la paix, sécurité de l'humanité et l'ordre public international; extension des dispositions relatives à la non-application des délais de prescription de la responsabilité pénale pour les nouveaux crimes contre les fondements de la sécurité nationale, ainsi que pour certaines infractions pénales contre la paix, sécurité de l'humanité et le droit international, et à la non-application des délais de prescription pour l'exécution des condamnations pour certains crimes contre la paix, sécurité de l'humanité et l'ordre public international.

Établissement des restrictions à l'application des dispositions concernant l'imposition de peines plus légères que celles prévues par la loi pour certaines infractions pénales: pour les infractions pénales militaires prévues aux articles 403, 405, 407, 408, 429 du Code pénal de l'Ukraine, commises dans des conditions d'état de guerre ou dans une situation de combat et à l'exemption de peine pour ces infractions avec mise à l'épreuve.

Complément et modification des articles de la partie générale du Code pénal par de nouveaux types d'exemption de peine: exemption de peine en raison de la décision prise par l'autorité compétente de remettre le condamné à l'échange en tant que prisonnier de guerre (art. 84¹ du CPU), libération conditionnelle anticipée pour effectuer son service militaire (art. 81¹ du CPU).

Établissement d'un type spécial d'exemption de responsabilité pénale pour les infractions pénales militaires, prévu par les articles 407 et 408 du Code pénal (partie 5 de l'article 401 du Code pénal ukrainien).

Modifications apportées aux clauses finales et transitoires du Code pénal et stipulation que les civils ne sont pas pénalement responsables de l'utilisation d'armes à feu contre des personnes commettant une agression armée contre l'Ukraine, si ces armes sont utilisées conformément aux exigences de la loi "Sur la participation des civils à la défense de l'Ukraine".

Modification seulement des sanctions prévues par les articles de la partie spéciale du Code pénal en ajoutant à ces sanctions d'autres types de peines, notamment la restriction de service pour les militaires, la détention dans un bataillon disciplinaire et la restriction de liberté (art. 415 du CPU).

On peut exprimer son propre point de vue sur chacune des voies de modernisation militaire de



la législation pénale ukrainienne. Par exemple, comme indiqué ci-dessus, le point de criminalisation du collaborationnisme est apparu bien avant 2022. La coopération des citoyens ukrainiens avec l'administration d'occupation de l'État agresseur a eu lieu sur les territoires ukrainiens occupés par la Russie dès 2014. Certaines nouveautés normatives mises en œuvre dans le Code pénal de l'Ukraine en temps de guerre sont extrêmement malavisées.

Il s'agit, par exemple, de l'article 111² du Code pénal "Complicité avec un État agresseur". La comparaison des textes des articles 111, 111¹ et 111² de ce Code permet à de nombreux savants de conclure que la criminalisation de cette complicité était irréfléchie et que la norme elle-même devrait être supprimée du Code pénal ukrainien.

Par exemple, selon M. Khavronuk, l'existence dans ce Code, parallèlement aux articles 111 et 111¹, d'une norme relative à la collaboration est l'une des formes de «violation du principe de proportionnalité», lorsque le législateur, ignorant l'existence dans le Code pénal de l'Ukraine d'un article qui prévoit déjà la responsabilité pénale pour un acte donné, le criminalise à nouveau en utilisant les formulations identiques ou similaires et sans éléments distinctifs, qui permettraient une distinction nette entre les infractions pénales concernées, notamment selon les règles de concurrence des articles sur les éléments spéciaux et généraux de l'infraction [1].

Les certains changements dans le Code pénal de l'Ukraine sont contradictoires du point de vue de la violation de l'exigence d'unité de l'appareil conceptuel de ce Code, dont le respect, avec d'autres circonstances, peut témoigner du respect de la primauté du droit. Ainsi, les articles 185, 186, 187, 189 et 191 du Code pénal ukrainien ont été complétés par une caractéristique qualificative telle que la commission d'actes pertinents dans des conditions de guerre ou d'état d'urgence. D'une part, la différenciation de la responsabilité pénale pour ces infractions est naturelle. Après tout, l'État doit réagir en appliquant des mesures plus strictes aux atteintes aux biens pendant une période aussi vulnérable comme l'état de guerre ou d'urgence. Dans le même temps, l'apparition d'un tel élément qualificatif devrait être cohérente avec les "endroits parallèles" du Code pénal de l'Ukraine, qui contiennent des formulations similaires / identiques / homogènes.

Ce Code contient les expressions terminologiques suivantes: «en appliquant les conditions d'un état de guerre ou d'urgence, d'autres événements extraordinaires» (p. 11 de la partie 1 de l'article 67 du CPU), «dans des conditions d'état de guerre» (partie 2 de l'article 111, partie 5 de l'article 407, partie 2 de l'article 435 du CPU), «dans des condi-

tions d'état de guerre ou pendant une période de conflit armé» (partie 1 de l'article 43¹, partie 2 de l'article 113 du CPU), «dans des conditions d'état de guerre ou d'urgence» (article 114² du CPU), «pendant un état d'urgence ou de guerre» (partie 3 de l'article 201² du Code pénal), «pendant la durée de l'état d'urgence ou de guerre» (partie 3 de l'article 258⁶ du CPU), «pendant l'état de guerre» (partie 5 de l'article 361, partie 2 de l'article 401 du CPU), «dans des conditions d'état d'urgence ou dans une situation de combat» (partie 4 de l'article 402, partie 3 de l'article 403, partie 4 de l'article 404 du CPU, etc.).

En caractérisant une nouvelle caractéristique qualificative pour certaines infractions pénales - la commission d'actes pertinents en temps de guerre ou d'état d'urgence - V. Navrotsky met en garde à juste titre: «Pourquoi nous obliger à résoudre l'éénigme de savoir si «dans des conditions» et «en utilisant des conditions» sont la même chose? L'activation de «l'imprimante folle» conduit souvent non pas à résoudre des problèmes, mais à en générer de nouveaux» [4, p. 40]. Selon R. Movchan, conformément aux parties quatre des articles 185, 186, 187, 189, 191 du Code pénal, tous les actes stipulés par les dispositions de ces normes, commis dans les conditions pertinentes, doivent être qualifiés de tels «commis dans les conditions d'état de guerre ou d'urgence» - indépendamment du lieu et des circonstances de leur commission, c'est-à-dire s'ils étaient directement liés à l'utilisation des conditions susmentionnées [3, p. 285].

La Chambre commune de la Cour pénale de cassation de la Cour suprême, dans sa résolution du 15 janvier 2024 dans l'affaire n° 722/594/22 a formulé la conclusion juridique suivante: «Conformément à la partie 4 de l'article 185 du Code pénal de l'Ukraine, la responsabilité pénale est prévue pour la commission d'une infraction pénale dans les conditions d'état de guerre ou d'urgence sur le territoire où il est instauré» [6].

Sans remettre en question le bien-fondé de cette approche, puisque désormais cette conclusion juridique de la Cour de cassation est obligatoire pour l'application par d'autres tribunaux ukrainiens et, en outre, il résulte d'une interprétation systématique des formulations utilisées dans le Code pénal de l'Ukraine pour désigner une telle circonstance comme la commission d'actes illégaux pertinents dans les conditions / pendant / en utilisant les conditions (etc.) de l'état de guerre, nous considérons néanmoins qu'il convient de souligner la nécessité d'une réglementation législative et, éventuellement, d'une approche différenciée du législateur pour indiquer une telle caractéristique dans les articles de la partie spéciale du Code pénal de l'Ukraine.

Les infractions pénales contre la propriété sont traditionnellement parmi les plus fréquentes en Ukraine. Les vols occupent toujours la première place dans la structure générale de la criminalité. Le danger social des vols varie selon les régions de l'Ukraine dans le contexte de l'état de guerre (il est plus élevé dans les zones «frontalières» que dans les autres). En outre, il ne faut pas oublier que l'objectif principal des critères de qualification est la différenciation de la responsabilité pénale. Cette fonction de différenciation ne peut être assurée que si le critère de qualification décrit non pas l'ensemble des infractions pénales, mais seulement une grande partie d'entre elles. C'est pourquoi, à notre avis, il convient de modifier la formulation des caractéristiques qualificatives dans les composantes des infractions pénales prévues aux articles 185, 186, 187, 189 et 191 du Code pénal de l'Ukraine en utilisant une formulation telle que «la commission de ces infractions dans le cadre de l'état de guerre».

La modernisation militaire de la législation pénale de l'Ukraine a été réalisée sous toutes les formes possibles, à savoir sous les formes de criminalisation des actes socialement dangereux, d'établissement dans une nouvelle rédaction des articles du Code pénal, de différenciation de la responsabilité pénale pour les certaines infractions pénales, d'établissement des bases de la responsabilité pénale collective, d'inclusion d'une telle circonstance qui exclut l'illégalité pénale de l'acte, d'ajout d'un nouveau type de punition supplémentaire au système de punition, de l'établissement des modalités d'imposition des sanctions pour la commission d'un certain nombre d'infractions pénales, ainsi que de l'application d'autres mesures de nature pénale, d'établissement des restrictions à l'application des dispositions relatives à l'imposition de peines plus légères que celles prévues par la loi pour certaines infractions pénales, d'ajout et de modification d'articles de la partie générale du Code pénal de l'Ukraine avec de nouveaux types d'exemption de peine, d'établissement d'un type spécial d'exemption de responsabilité pénale pour les infractions pénales militaires, de modification des dispositions finales et transitoires du Code pénal, de modification seulement des sanctions prévues par les articles de la partie spéciale du Code pénal l'Ukraine. Cette modernisation de la législation pénale ukrainienne était due aux défis liés à la guerre et la nécessité d'assurer la protection pénale des ordres les plus vulnérables des relations sociales dans l'État ukrainien.

Liste des sources utilisées

- Khavroniuk M. Pomylky u zakonakh voennoho chasu: shchodo zmin Kryminalnoho kodeksu Ukrayny. <https://uplan.org.ua/pomylky-u-zakonakh-voennoho-chasu-shchodo-zmin-kryminalnoho-kodeksu-ukrainy/> (visité 01.09.2025)
- Kvasha O.O. Aktualni problemy kryminalno-pravovoi polityky Ukrayny v umovakh viiny. In: *Almanakh prava. Transformatsiia zakonodavstva Ukrayny v suchasnykh umovakh*, 2023, Vyp. 14, s. 41-47.
- Movchan R.O. Analiz zakonodavchoho rishennia pro posylennia kryminalnoi vidpovidalnosti za morderstvo. In: *Analitychno-porivnialne pravo-znavstvo*, 2022, № 1, s. 281-285. <https://app-journal.in.ua/wp-content/uploads/2022/05/54.pdf> (visité 01.09.2025).
- Navrotskyi V.O. Vyklyky, shcho postaly pered ukraїnskym kryminalnym pravom z pochatkom ukraїnsko-rosiiskoi viiny. In: *Kryminalno-pravovi, kryminolohichni, kryminalni protsesualni ta kryminalistichni problemy protydii zlochynnosti v umovakh voennoho stanu: mat-ly Vseukr. nauk.-prakt. konf. (elektronne vydannia)* (Kyiv - Lviv - Dnipro, 2022 r.), s. 36-41.
- Parkhomenko N.M. Osoblyvosti pravotvorchoi diialnosti za umov voennoho stanu. In: *Almanakh prava. Aktualni problemy pravovoho rozvytku v umovakh viiny ta pisliavoennoi vidbudovy derzhavy*, 2022, Vyp. 13, s. 28-33.
- Postanova obiednanoi palaty Kasatsiinoho kryminalnoho sudu u skladi Verkhovnoho Sudu vid 15.01.2024 u spravi № 722/594/22. <https://reyestr.court.gov.ua/Review/116446106> (visité 01.09.2025).
- Pysmenskyi Ye.O. Kolaboratsionizm u suchasnii Ukrayni yak kryminalno-pravova problema. In: *Pravo Ukrayny*, 2020, № 12, s. 116-128.
- Pysmenskyi Ye. O. *Kolaboratsionizm yak suspilno-politychne yavyshche v suchasni Ukrayni (kryminalnopravovi aspeky): naukovyi narys*. Sievierodonetsk: Rumiantseva H.V., 2020. 120 s.
- Zahynei Z. *Kryminalno-pravova hermenevtika: monohraf*. Kyiv: Vyd. dim «ArtEk», 2015. 380 s.
- Zahynei-Zabolotenko Z.A. Normotvorcha diialnist u haluzi kryminalnoho prava: dynamika voennoho chasu. In: *Almanakh prava. Pravovi zasady normotvorchoi diialnosti: natsionalnyi i zarubizhnyi dosvid*, 2024, Vyp. 15, s. 96-103.